

Règlement des accueils périscolaire

Les accueils périscolaires sont gérés par le service temps des loisirs. La direction du service temps des loisirs se trouve dans les locaux de l'accueil de loisirs du Baillage.

SERVICE TEMPS DES LOISIRS / ACCUEIL DE LOISIRS DU BAILLAGE :

Adresse : 1, route de Nozay parc François-Mitterrand 91460 Marcoussis

Tel : 01 64 49 82 17

Mail : clsh.marcoussis@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat : Mardi, mercredi et vendredi : 9h - 12h / 14h - 17h



il faut impérativement avoir inscrit son enfant à l'école par le biais du dossier administratif scolaire/périscolaire via l'espace citoyen. Une fois ce dossier validé par le service scolaire, les parents ont accès aux réservations du périscolaire via ce même Espace Citoyens.

Les accueils périscolaires se font directement dans l'école de votre enfant.

Les écoles maternelles sont :

- L'école Jean Jacques Rousseau (Impasse Jean Jacques Rousseau, 91460 Marcoussis)
Référénte périscolaire : Brogé Sonia (referent.jjr@marcoussis.fr)
- L'école de l'Étang Neuf (Avenue de l'Étang Neuf, 91460 Marcoussis)
Référénte périscolaire : Renaudat Amandine (referent.etangneuf@marcoussis.fr)

Les écoles élémentaires sont :

- L'école de l'Orme (Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 91460 Marcoussis)
Référént périscolaire : Ambrois Théo (referent.orme@marcoussis.fr)
- L'école des Acacias (Rue des Acacias, 91460 Marcoussis)
Référénte périscolaire : Pelegry Jordane (referent.acacias@marcoussis.fr)

1. Les modalités de réservation et d'annulation

Il est possible de :	Réserver	Annuler	Réserver hors délais	Annuler hors délais
La garderie du matin	1 jour avant	1 jour avant	Oui par mail, mais une pénalité financière est appliquée	Oui par mail mais la prestation vous sera tout de même facturée sauf pour raison médicale
Le temps du midi (repas)	8 jours avant	8 jours avant	Oui par mail, mais une pénalité financière est appliquée	Oui par mail mais la prestation vous sera tout de même facturée sauf pour raison médicale
La garderie du soir	2 jours avant	2 jours avant	Oui par mail, mais une pénalité financière est appliquée	Oui par mail mais la prestation vous sera tout de même facturée sauf pour raison médicale
L'étude	2 jours avant	2 jours avant	Oui par mail, mais une pénalité financière est appliquée	Oui par mail mais la prestation vous sera tout de même facturée sauf pour raison médicale

En dehors de ces délais aucune réservation ni annulation ne sera possible via l'espace citoyens.
Toute inscription et annulation tardive devra se faire par mail auprès du référent périscolaire de l'école de votre enfant.

Passés ces délais, et sauf cas très exceptionnel, **les temps préinscrits seront facturés et les réservations hors délais sont pénalisées** car les commandes de repas sont effectuées 8 jours avant, en fonction des prévisions afin d'ajuster au plus exacte les dépenses de la collectivité, de lutter contre le gaspillage de nourriture et de pouvoir prévoir le personnel encadrant en fonction des effectifs d'enfants.

En cas d'absence pour maladie vous devez avertir le référent de l'école concerné par mail ou via l'espace citoyens.

2. Les modalités d'accueil

Il est possible de :	Déposer son enfant	Récupérer son enfant
La garderie du matin	De 7h30 à 8h15	-
Le temps du midi (repas)	-	-
La garderie du soir	-	De 16h30 à 18h30 pour les élémentaires et de 17h à 18h30 pour les maternelles
L'étude	-	De 18h à 18h30

Les retards parents :

Il est demandé à tout parent en retard pour récupérer son enfant dans les horaires prévus (au plus tard 18h30) d'en informer au plus vite la structure. Les parents peuvent demander à un proche figurant sur la liste des personnes autorisées de venir récupérer l'enfant à leur place afin que ce retard soit géré au mieux.

A noter : à partir de 3 retards une pénalité financière sera appliquée.